



Exciste t il un recours ,abus de pouvoir ou pas ?

Par **ludivineb**, le **02/05/2008** à **14:37**

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis au bon endroit pour ma question.

voila je voulais juste savoir ,comment cela s appelle et si nous avons un quelconque recours ? J explique mon problème ;il y a 3 ans ,nous avons répondu à une annonce dans un journal proposant d'ouvrir notre boite ,nous avons téléphoné,et un RDV fut pris ,il nous a donc fallut aller en Noramndie car le siège se trouvait la bas.Nous sommes arrivés vers 10h30/11H nous avons été reçu dans un bureau et ensuite ces personnes nous ont proposé d aller voir la boutique qu ils appellent "pilote" celle de démonstration .Donc ils nous ont promené en voiture de LUXE!!!! nous disant que si nous faisons affaire peut être pourrions nous par la suite nous payer la même?!

ensuite ils nous payer le déjeuner dans une brasserie ,et nous somems ensuite repartis toujours en leur compagnie et dans la voiture de LUXE ,jusqu'à leur bureau,la les choses sérieuses ont comencé,car il fallait donner une réponse et surtout donner un chèque de 15.000€ (quinze mille euros)

Dans un 1ér temps nous avons proposé de réfléchir un peu ,mais ils ont été persuavifs disant que nous risquons de passer à coté du local actuellement libre .Donc nous avons pris la décision de signer et malhereusement de donner ce chèque ,mais à partir du moment ou le 2éme monsieur a vu que nous allions confirmé il a dit qu il devait partir pour un RDV,donec là nous n'avions plus eu affaire qu'à un seul monsieur,ben oui comme nous avons dit oui l autre n'avait plus lieu de rester!!!!

Alors voila ma question;est ce légal et cela n a t il pas un nom cette façon de procéder pour arracher une signature ?

Car nous sommes quand meme restés dans leur bureau une bonne partie de la journée si je me souviens bien nous avons du repartir de la bas vers 16h30 donc en arrivant a 10h30 /11 h ils ont usé de leur pouvoir pour nous arracher une signature ,.En nous promettant monts et

merveilles, 3 ans plus tard nous sommes ruinés car le commerce ne marche pas, tous nos économies y sont passées, car il fallait bien que l'on vive et à l'heure qu'il est nous tentons de vendre mais dès que les gens voient cette enseigne, ils se renseignent à d'autres commerçants de cette enseigne et ne nous donnent plus signe de vie. Que peut-t-on faire, vous allez me dire nous n'étions pas obligés de signer, nous nous en mordons les doigts jours et nuits. Merci de votre réponse